

dans l'ouest du Canada. Ces articles ne peuvent être expédiés en bon état, si l'on ne fournit aux expéditeurs des moyens de transport convenables.

Je voudrais demander à l'honorable ministre si les navires à bord desquels se trouvent des compartiments frigorifiques, sont munis d'appareils séparés devant servir exclusivement à ces compartiments. Si l'on ne doit compter que sur les machines qui font marcher les navires, on ne peut s'attendre à ce que la température reste abaissée, quand ces vaisseaux se trouvent dans un port. Le ministre a-t-il fait quelques expériences dans le but d'adopter de nouveaux plans relativement aux transports et aux compartiments-glacières ? Dans l'affirmative, il devrait les expliquer à la Chambre qui pourrait les discuter. La Nouvelle-Zélande et la république Argentine peuvent transporter en bon état leurs produits périssables dans un climat très chaud, alors même que ce transport durerait trente jours. Le mouton de la Nouvelle-Zélande a atteint le double de sa valeur primitive depuis l'établissement, en ce pays, d'entrepôts frigorifiques pour la viande. Si le ministre veut étudier cette question, il constatera qu'à moins d'abaisser et de maintenir une basse température, nous ne pouvons espérer faire transporter nos produits dans des conditions convenables. Mon honorable ami devrait déposer sans retard un bill semblable à la loi relative à l'inspection du bétail. Nous inspectons nos bestiaux avant de les expédier à l'étranger; nos fonctionnaires se rendent à bord des navires pour s'assurer si l'espace réservé à chaque animal est bien celui exigé par le statut.

Le Gouvernement doit exiger que telle ou telle température soit maintenue dans les compartiments où l'on place nos produits périssables à bord des navires subventionnés par l'Etat. J'ai occupé longuement le temps de la Chambre à discuter cette question; j'invoquerais comme excuse que ce sujet est un des plus importants que le Gouvernement ait à régler.

Je sais que les cultivateurs du Canada perdent des millions de dollars à cause du manque de moyens de transport convenables pour leurs produits, au Canada même et à bord des navires transatlantiques. J'insiste auprès du ministre de l'Agriculture sur la nécessité d'étudier très sérieusement cette question, et cela, non pas dans un an, dans deux ans, mais immédiatement, de façon à ce que l'augmentation du volume de l'exportation de nos produits périssables destinés aux marchés européens, atteigne son plein volume. Je sais que le Parlement est prêt à voter les crédits nécessaires pour atteindre cette fin. C'est ce qu'il a toujours fait dans le but d'obtenir les meilleurs moyens de transport; mais je regrette que le ministre se soit arrêté à mi-chemin, qu'il ne soit pas allé plus loin afin d'assurer complètement le succès de ce système de transport.

M. ARMSTRONG.

J'ai l'honneur de déposer, à titre d'amendement, la motion suivante :

Tous les mots après le mot "Que" seront retranchés et remplacés par les suivants :

"Attendu que le Canada exporte chaque année une quantité considérable de produits agricoles dont une forte part est de nature périssable,

Que la dépréciation de ces produits au cours du transport constitue une grande perte pour les cultivateurs ;

La Chambre émet l'opinion :

Que le système de compartiments frigorifiques mis en usage en vertu de marchés passés par le Gouvernement devrait être aussi parfait que possible et donner des résultats proportionnés aux subventions accordées à cet effet.

L'honorable M. SYDNEY FISHER (ministre de l'Agriculture) : J'ai écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt le discours de mon honorable ami (M. Armstrong). J'ai aussi étudié ce que contient cette proposition. L'habitude veut qu'on tiennne comme motion de défiance contre le Gouvernement, toute proposition offerte à titre d'amendement à la motion déposée par le Gouvernement invitant la Chambre à se déclarer en comité des subsides ; mais après avoir attentivement pesé les termes de cette proposition, je n'y puis trouver rien qui blâme le Gouvernement. Ainsi, convaincu que ce qui est avancé dans cette proposition est vrai, je serai heureux de l'accepter. Dans cette proposition mon honorable ami dit :

Le Canada exporte chaque année une quantité considérable de produits agricoles dont une forte partie est de nature périssable.

Cela est absolument vrai et ne saurait faire de doute pour personne.

La dépréciation de ces produits au cours du transport constitue une grande perte pour les cultivateurs.

Ce fait est également vrai.

Le système de compartiments frigorifiques mis en usage en vertu de marchés passés par le Gouvernement, devrait être aussi parfait que possible, et donner des résultats proportionnés aux subventions accordées à cet effet.

C'est là exprimer une opinion que je partage absolument, de sorte que je n'ai aucune raison de demander à la Chambre de rejeter cette proposition. Qu'on me permette de féliciter mon honorable ami qui montre évidemment un désir sérieux d'étudier avec soin cette question. Je dois, cependant, ajouter qu'il ne connaît qu'imparfaitement les faits, mais qu'il comprend très bien les vœux et les besoins des expéditeurs. Il a commis certaines erreurs et je vais m'efforcer de signaler un nombre considérable de faits qui ne concordent pas avec les vues qu'il a exprimées.

D'abord, l'honorable député a malheureusement tout confondu ensemble, température, surveillance des chambres frigorifiques et compartiments à air froid. La température dans ces deux systèmes établis à bord des navires, ne saurait être la même. Si l'on étudie soigneusement ce point, on